



## CONTRAT DE RESERVATION DE VOTRE LOCATION

NOM :  
PRENOM :  
Nationalité :  
Adresse :

Tel :  
Email :

Tel portable :

Immatriculation du véhicule :

Chien :  oui  non

Les accompagnants de votre séjour :

Nom et prénom des accompagnants	Date de naissance

**Votre séjour :**

Arrivée (à partir de 15h) :  
Soit ..... Nuits

Départ (avant 10h) :

*Un acompte de 50 % est demandé à la date de la réservation, et le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant a date de début du séjour.*

Fait le :  
Signature :

Siège social : 17 rue Basse Boulogne – 62770 Blangy sur Ternoise  
Tél. 03 21 41 81 56  
contact@leprestgilles.fr – www.leprestgilles.fr

## CONDITIONS GENERALES D'ANNULATION DE SEJOUR

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

### **1. MODIFICATION**

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 3.

### **2. INTERRUPTION**

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

### **3. ANNULATION**

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

### **4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE**

**4.1.** En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 60 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

**4.2.** Par dérogation aux dispositions de l'article **3 ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues, donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable jusqu'à la fin de la saison en cours, et non remboursable. A l'issue de ce délai, l'acompte sera de plein droit acquis au Prestataire, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

**4.3.** Par dérogation aux dispositions de l'article **3 ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 12 mois.

### **5. MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

Pour tout litige de la consommation qui n'a pas trouvé de solution directement auprès du professionnel, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation :

- Sur le site [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)
- Par mail à : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)
- Par courrier : CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75008 Paris

Siège social : 17 rue Basse Boulogne – 62770 Blangy sur Ternoise

Tél. 03 21 41 81 56

[contact@leprestgilles.fr](mailto:contact@leprestgilles.fr) – [www.leprestgilles.fr](http://www.leprestgilles.fr)